



# A.I.P.R.

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

ACERFS Formation **organisme pilote** en Languedoc-Roussillon, **sous l'égide du ministère de l'environnement**, a réalisé au printemps 2015 **l'expérimentation des QCM Réseaux**.

### Les + d'ACERFS :

- ✓ Centre équipé de postes informatiques reliés au ministère pour le passage des QCM
- ✓ Formateurs certifiés concepteurs réseaux par le ministère de l'environnement et organisme :



**Intra-entreprise :** Nous pouvons déléguer un formateur habilité pour un groupe de personnels en entreprise sous réserve d'une connexion Wifi de bonne qualité.



### FORMATIONS RESEAUX + QCM Réglementaire

#### PERSONNELS EXPERIMENTES \*

Catégorie	Durée	Dates du 2d semestre	Tarif H.T € / pers
<b>Concepteur</b>	1 jour - 7h	<b>09 juillet</b>	<i>Merci de nous consulter</i>
		<b>09 novembre</b>	
<b>Encadrant</b>	1 jour - 7h	<b>23 juillet</b>	<i>Merci de nous consulter</i>
		<b>10 septembre</b>	
		<b>26 octobre</b>	
		<b>30 novembre</b>	
		<b>21 décembre</b>	
<b>Opérateur</b>	1 jour - 7h	<b>16 juillet</b>	<i>Merci de nous consulter</i>
		<b>31 août</b>	
		<b>28 septembre</b>	
		<b>22 octobre</b>	
		<b>23 novembre</b>	
		<b>14 décembre</b>	

\* pour les personnels débutants, une session de 2 jours est requise, merci de nous consulter

### Obligation réglementaire

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

**Obligation de disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 délivrée par l'employeur après vérification par celui-ci de la bonne acquisition des compétences et de la validation du QCM.**

**Cette habilitation est valable 5 ans et concerne 3 publics : opérateur, encadrant et concepteur.**

### Examen direct sans préparation :

Les personnels très initiés ont la possibilité de réaliser le QCM en direct sans préparation (durée : 1h environ). Cependant la préparation à l'examen est vivement recommandée afin de garantir la réussite du test.

### Vos interlocuteurs privilégiés

**Christine TEISSIER**  
06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02  
[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

**Conseiller en formation**  
06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02  
[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)

## Ce qu'il faut savoir sur l'AIPR :

- Seuls les organismes certifiés par le ministère de l'environnement sont habilités à faire passer les QCM indispensables à l'obtention de l'AIPR.

- Il est possible de cumuler les fonctions ; ainsi un encadrant peut également être opérateur et un concepteur quant à lui peut occuper toutes les fonctions.



## NOS AGENCES

Mas des Rosiers  
30900 Nîmes

ZA Lallemande – RN 113  
30670 Aigues-Vives

130 route de Barjac  
30200 Bagnols-sur-Cèze



## L'arrêté précise les différentes catégories de travailleurs concernés et prévoit des QCM spécifiques par catégorie.

### Définitions des différentes catégories de personnel à former

<b>Concepteur</b>	Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou en suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement des réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».
<b>Encadrant</b>	Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
<b>Opérateur</b>	Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

## Comment s'organise le QCM ?

Un comité de pilotage national a élaboré 178 questions qui peuvent être posées durant l'examen.

Le candidat est installé devant un poste informatique individuel connecté à la plateforme d'examen du ministère.

- Le questionnaire des personnels « opérateurs » comprend 30 questions.
- Celui des « encadrants » et des « concepteurs » comprend 40 questions.

En cas de difficulté de lecture, le candidat peut être assisté oralement par un intervenant du centre de formation.